

# Territoires du SCOTERS

lettre d'information

- sommaire**
- > zoom sur Energie et territoires, 3 questions à Gaétan Chérix
  - > focus DAC et Evolution des modes de vie
  - > vite dit L'actualité en bref...
  - > agenda/rendez-vous A ne pas manquer..

## zoom sur



### Energie et territoires

La loi portant Engagement National pour l'Environnement (Loi ENE), dite Grenelle II intègre cet enjeu énergétique, en imposant notamment aux documents d'urbanisme l'obligation d'intégrer la question énergétique dans leur projet de territoire. Aussi, les SCOT, PLU, cartes communales doivent désormais fixer les conditions permettant «la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol (...)».

L'analyse des résultats de l'application du SCOTERS (mai 2012) a notamment montré que l'enjeu énergétique sur le territoire devait être approfondi d'ici 2016 pour se mettre à niveau avec la loi ENE. C'est avec une intervention de Gaétan CHERIX, Directeur du CREM/Centre de recherches énergétiques et municipales, « joint venture » entre l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne et la Ville de Martigny, Suisse, lors du Comité syndical du 25 juin 2013 que le Syndicat mixte a entamé sa réflexion «Energie et territoires». Cette intervention et les échanges qu'elle a suscités, feront l'objet d'une publication commune au Syndicat mixte et à l'ADEUS. L'objectif est d'élaborer une feuille de route sur le sujet. Le Bureau et le Comité Syndical doivent pouvoir engager cette phase de grenellisation du SCOTERS dès 2014.

#### 3 QUESTIONS À GAËTAN CHERIX

##### 1 - Pourquoi la question de l'énergie est-elle incontournable aujourd'hui ?

Parce qu'il s'agit d'un enjeu de société. La réflexion sur l'énergie s'inscrit dans un vaste contexte de réduction à l'échelle planétaire des émissions de gaz à effet de serre (Kyoto 1997). Elle s'impose aujourd'hui parce que les besoins énergétiques mondiaux, jusqu'à maintenant étroitement liés à la croissance démographique (plus 4,5 mds d'individus en 100 ans), à l'évolution des modes de vie et aux avancées technologiques, ont été multipliés par 2 en 35 ans et qu'en parallèle les ressources en énergie fossiles et fissiles se raréfient.



L'avènement des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), principalement portées par Internet, impacte considérablement la société actuelle qui s'organise en communautés actives par le biais de réseaux virtuels. Les utilisateurs produisent du contenu, échangent des informations, avis, etc. A l'inverse les modes de production et de distribution d'énergie sont extrêmement hiérarchisés, centralisés et verticaux. Dans l'industrie de l'énergie la notion d'abonné n'a pas encore laissé la place à la notion de client, voire à la notion de consomm'acteur.

##### 2 - Qu'est-ce qui fait des collectivités des acteurs clés de l'efficacité énergétique ?

Les villes et agglomérations concentrent plus de 70 % des émissions de CO2 liées à l'activité humaine. C'est dans les territoires urbains que se situent les leviers d'action importants en matière d'efficacité énergétique, notamment concernant la rénovation des bâtiments et les déplacements. Les collectivités publiques disposent de plus de compétences permettant de mettre en place, au niveau local, des politiques «énergie-climat» durables et efficaces. Elles constituent le niveau administratif le plus proche des habitants, dont l'évolution des comportements liée, par exemple, aux choix quant aux modes de déplacement, à l'habitat et aux achats en général, qui permettrait d'économiser une part majeure des consommations d'énergie.

Enfin, en matière d'énergie, rien ne se fera sans les territoires ! Avec le développement des énergies renouvelables ancrées dans les territoires (soleil, vent, géothermie, biomasse), les responsabilités des collectivités dans ce domaine vont se renforcer. A partir des informations sur les besoins de consommation et les sources potentielles d'énergie, les territoires peuvent mettre en place des synergies qui favorisent et valorisent l'efficacité énergétique et les richesses énergétiques locales.

##### 3 - Pourquoi un territoire tel que le SCOTERS devrait-il s'engager dans une démarche d'efficacité énergétique ?

Le modèle énergétique relève des enjeux de solidarité et constitue un facteur d'attractivité pour un territoire. Le SCOTERS est le territoire le plus consommateur d'énergie en Alsace. Les communes qui le composent avec leurs caractéristiques et leur forte identité géographique, économique, sociale et politique constituent un atout pour traiter la question énergétique. Porteuses de complémentarités, elles peuvent créer des interactions afin, non pas d'optimiser chacune des zones d'un territoire (zone urbaine, périurbaine, rurale ...), mais bien de mutualiser les potentiels d'efficacité et de production d'énergies renouvelables.

[En savoir + sur Gaétan Chérix et le CREM](#)

[En savoir + sur le cycle énergie et territoires de l'ADEUS](#)

## focus

### Le DAC en concertation

Dans le cadre de la concertation sur la stratégie d'aménagement commercial du territoire du SCOTERS, le Syndicat mixte a organisé de décembre 2012 à janvier 2013, trois rencontres territoriales de secteur. Parallèlement, tout comme il l'avait fait lors de l'élaboration du SCOTERS, il a élargi la concertation sur sa stratégie de développement commercial à ses voisins allemands lors d'une réunion de concertation organisée le 23 avril 2013.



Au terme de cette période d'échanges avec les partenaires du Syndicat mixte, les enseignes et les territoires du SCOTERS, le projet de DAC est aujourd'hui stabilisé. Il sera soumis à délibération des intercommunalités. L'objectif est de tirer le bilan de la concertation et de choisir les suites à donner à ce travail lors du Comité syndical du 22 octobre prochain.

[En savoir +](#)

### L'évolution des modes de vie

Les 3, 7 et 11 mai derniers, les élus du SCOTERS ont échangé sur l'évolution des modes de vie à partir des résultats d'une étude réalisée en 2012 par ADEUS en partenariat avec l'Ecole Polytechnique de Lausanne. L'objectif de ces rencontres était d'actualiser les connaissances et de s'interroger sur des champs de compétences très concrets des collectivités, tels que la localisation et la nature de l'offre de logements, les stratégies de déplacements, le vieillissement de la population, les attentes des familles tant en termes de rythme de vie, que d'organisation des loisirs et de la scolarité, etc. La production de logement familial à prix acceptable, la conception de projet répondant aux attentes des habitants, les leviers des collectivités en matière d'économie, les bassins de vie et les déplacements, l'attractivité des territoires, telles sont les préoccupations qui sont ressorties des débats des élus.



[En savoir +](#)

## vite dit

#### CHANTIERS

##### Modification n°2

L'enquête publique sur le SCOTERS s'est déroulée en matière de modification n°2 du SCOTERS s'est déroulée du 29 avril au 31 mai 2013. Le rapport du commissaire enquêteur ne fait état d'aucune remarque susceptible de remettre en cause le bienfondé de cette modification. Il est prévu de l'approuver lors du prochain Comité syndical fixé le 22 octobre 2013 et d'entamer la mise en oeuvre du dispositif foncier à l'échelle des intercommunalités à l'automne. L'équipe du Syndicat mixte prendra contact avec chaque intercommunalité pour organiser de réunion de travail autour des indicateurs de suivi spécifiques à chaque territoire.

##### Protection du Grand hamster d'Alsace

Pour répondre à l'urgence du contentieux européen en matière de protection du grand hamster, l'Etat a élaboré, parallèlement au plan national d'actions (2012-2016), un dispositif de protection de l'espèce qui repose notamment sur deux arrêtés ministériels (6 août et 31 octobre 2012). Ce dispositif, qui a été émis sur les projets d'urbanisme, d'aménagement et d'équipement, entraîne des contraintes techniques, juridiques et financières importantes pour certains projets.

Face à cette situation préoccupante pour

les communes, le Syndicat mixte a formé, en décembre dernier, un recours gracieux à l'encontre de l'arrêté du 31 octobre 2012. Sans réponse de l'Etat, il s'est depuis engagé dans une action contentieuse contre les deux arrêtés en association avec les communes directement concernées par le dispositif et le Syndicat mixte du Piémont des Vosges.

En complément de cette démarche, le Syndicat mixte travaille à un bilan des deux arrêtés afin de renforcer la concertation entre l'Etat et les communes.

#### EVOLUTION DE TERRITOIRE

##### Communauté de communes du Kochersberg et de l'Ackerland

Au 1er janvier 2013, les Communautés de communes du Kochersberg et de l'Ackerland ont fusionné entraînant un changement du nombre d'intercommunalités membres du SCOTERS et de leur représentants.

[En savoir +](#)

#### NOUVELLES TÊTES

##### Communauté de communes du Rhin

Bruno HEILBRONN, 1er adjoint au maire d'Obenheim a remplacé Bertrand ANDNA au sein du Comité syndical.

[En savoir +](#)

## agenda/rendez-vous

#### Vendredi 27 septembre

Commission compatibilité à 16h à la mairie de Brumath.

#### Mardi 22 octobre

Comité syndical à 17h salle des conseils au centre administratif de la CUS.

#### Octobre-Novembre

Rencontres intercommunales «mise en oeuvre du dispositif foncier» élaboré à travers la modification n°2 du SCOTERS. Il s'agit d'organiser dans chacune des 10 intercommunalités membres

du SCOTERS, un débat afin de répondre aux enjeux de la répartition économique du foncier sur notre territoire, à travers les questions de programmation de l'habitat, de production de logements.